

APPROBATION DES COMPTES DE L'ASSOCIATION RSSB

Objet

Conformément aux statuts de l'Association RSSB⁽¹⁾ régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, Compte tenu du fait que l'association RSSB reçoit des subventions publiques, Les comptes doivent être approuvés annuellement par un commissaire aux comptes indépendant.

Procédure

Nous, soussigné Jean-Pierre LAUGIER,
Adhérent de l'Association RSSB, sans mandat au sein du Bureau de l'Association ou du Comité Directeur,
Avons procédé à l'approbation des comptes de l'Association RSSB dans ce cadre réglementaire, en vue de garantir que les règles de financement et de fonctionnement ont été respectées.

Aux fins de transparence financière de l'Association, nous avons examiné attentivement et en détail les bilans comptable et financier de l'année comptable écoulée, par activité et par libellé.

Chaque ligne de ces bilans ayant été vérifiées ainsi que les pièces comptables associées, Le bilan financier ayant été validé, Les relevés du compte courant et du livret ayant été contrôlés,

Conclusion

Nous certifions, au vu des éléments qui nous ont été présentés, sincères et véritables le bilan comptable et le bilan financier de l'année 2024-2025 exposés en Assemblée Générale.

A toutes fins utiles et sans porter atteinte aux conclusions émises ci-dessus, nous attirons l'attention sur deux points :

- La réalisation (et la lecture) du bilan comptable serait grandement facilitée si l'exercice comptable de l'année s'échelonnait du 1^{er} août de l'année « n » au 31 juillet de l'année « n+1 ».
- La réserve financière de l'association représente environ la moitié du flux financier annuel de l'association. Ce ratio est en adéquation avec le budget prévisionnel présenté.

Pour faire valoir ce que de droit,
Fait à Gujan-Mestras le 02 octobre 2025

Jean-Pierre LAUGIER



⁽¹⁾RSSB : Association dite « RETRAITÉS SPORTIFS du SUD BASSIN 33 »
Association loi 1901, affiliée à la Fédération Française de la Retraite Sportive
8 cours de Verdun, Mairie annexe 1, 33470 GUJAN-MESTRAS, France

⁽²⁾J.P. LAUGIER : 30, allée des Corsaires 33470 GUJAN-MESTRAS
Titulaire d'un diplôme d'état de Pharmacien, diplômé du CEDEP-INSEAD, titulaire d'un master
de droit pharmaceutique
[http://laugierjp53@gmail.com](mailto:laugierjp53@gmail.com)

